



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 295/2025

A LA SOCIETE SOGEREF SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n°001/2025, conclu avec le Pouvoir Judiciaire, pour un montant total hors taxe dollars américains quatre cent cinquante-deux mille deux cent quinze (USD 452 215) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains trois mille cent soixante cinq, cinquante un (USD 3 165,51), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 20/11/2025

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

Me. Claude KAYEMBE MBAYI
Directeur Général